



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

17/1/2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ASPONA interroge tous les candidats-têtes de listes pour les élections municipales, dans les communes de Castellar, Castillon, Gorbio, Menton, Roquebrune Cap Martin, Sainte-Agnès et Sospel, quant à leurs intentions et leurs projets sur les sujets environnementaux

Comme en 2014, l'ASPONA a commencé d'envoyer un questionnaire identique à tous les candidats-têtes de liste des sept communes pour permettre à ses adhérents et sympathisants de savoir ce qu'ils projettent de faire d'ici 2026 dans leur municipalité, pour :

- Limiter le réchauffement climatique en zone urbaine et supprimer les puits de chaleur ;
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments publics et privés ;
 - Sécuriser et promouvoir les mobilités douces ;
 - Engager les activités balnéaires dans la transition écologique et préserver le littoral ;
 - Accroître l'autosuffisance alimentaire et sanctuariser le foncier agricole ;
 - Encourager la production d'énergies renouvelables ;
 - Réduire la vulnérabilité aux risques climatiques naturels.
- Et aussi, ce qu'ils feront en tant que futurs membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de la Riviera Française.

Quelques questions spécifiques, portant sur des projets emblématiques et sensibles pour l'environnement, sont aussi posées aux futur(e)s Maires de Menton, Roquebrune Cap Martin et Sospel.

Les réponses seront mises en ligne sur le site de l'ASPONA au fur et à mesure de leur réception, au plus tard le 22 février. Un tableau de synthèse sera publié fin février.

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA

Contact : info@aspona.org

adresse postale : BP17 - 06501 MENTON Cedex